



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BM-SSC/1/1/Add.1/Rev.1  
23 octobre 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉUNION DE RÉFLEXION SUR LA  
COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE  
Montréal 6-8 novembre 2006

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

#### INTRODUCTION

1. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires en 1978 et du Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre les pays en développement en 1981, la coopération Sud-Sud a été un élément clé de la promotion de la solidarité et la cohésion des pays en développement sur toutes les questions liées à la coopération économique internationale. L'importance d'accroître la coopération Sud-Sud dans le contexte des activités des Nations Unies et, en particulier, sur les questions liées à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'objectif 7 sur l'environnement, a été soulignée par le Sommet mondial de 2005 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a réuni 154 chefs d'Etat et de Gouvernement. Les 131 membres du Groupe des 77 possèdent toute une richesse de diversité biologique et ont été des protagonistes essentiels lors de la négociation, préparation et mise au point de la Convention sur la diversité biologique. Ils sont à présent pleinement engagés dans la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention, à savoir : la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques. Ils bénéficieront grandement de l'échange de leurs expériences respectives et de la promotion des meilleures pratiques, ainsi que de la coopération inter- et intra-régionale.

2. C'est dans cet esprit qu'en mai 2006, SE l'Ambassadeur Dumisani S. Kumalo d'Afrique du Sud, Président du Groupe des 77, se référant aux résultats du Sommet mondial de 2005 et à l'importance de la coopération Sud-Sud pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 7 sur l'environnement, a demandé au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique d'envisager la convocation d'une réunion d'experts en vue d'adopter un plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud en vue de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention, pour soumission au débat de haut niveau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, qui aura lieu en Allemagne en 2008.

3. En février 2006, le Secrétaire exécutif a également reçu une demande de SE M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo, faisant fonction de Président de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), visant à faciliter l'échange d'expérience entre la COMIFAC, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Cette demande, qui a été accueillie favorablement par le Secrétariat de l'Organisation du Traité de coopération

/...

amazonienne, a récemment été réitérée par SE M. Henri Djombo en sa capacité de Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

4. Suite à ces demandes, et avec le généreux soutien financier du Gouvernement des Pays-Bas, le Secrétaire exécutif convoqué, en partenariat avec le Président du Groupe des 77 à New York, une réunion de réflexion à Montréal, du 6 au 8 novembre 2006, afin de préparer la réunion du Groupe d'experts à composition non limitée qui aura lieu vers la fin de 2007. Cette réunion de réflexion a pour objet :

a) d'examiner les éléments d'un plan d'action pour la coopération Sud-Sud propre à accroître la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention, axé sur l'objectif de 2010 pour la diversité biologique et les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'objectif 7;

b) d'offrir une plate-forme de discussion informelle entre COMIFAC, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne et l'ASEAN pour l'examen des modalités de collaboration et d'échange d'expériences, comme modalité de mise en œuvre du Plan d'action pour la coopération Sud-Sud, lorsqu'il aura été adopté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties, qui aura lieu à Bonn, en Allemagne, en mai 2008.

c) de formuler des recommandations sur la préparation d'une réunion d'experts à composition non limitée sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique, qui est prévue au cours du deuxième semestre de 2007 et sur le processus d'élaboration d'un plan d'action de cinq ans sur la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.

5. Le Secrétaire exécutif a préparé un document de base destiné à faciliter les tâches de la présente réunion de réflexion (UNEP/CBD/BM-SSC/1/2). Une liste de documents utiles à l'atelier est présentée à l'annexe I ci-dessous.

6. L'inscription des participants commencera le lundi 6 novembre 2006 à 9 heures, au siège du Secrétariat à l'adresse suivante : 413 St Jacques Street West, Suite 800, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9. La réunion aura lieu dans la salle de conférence Joke Waller-Hunter à la même adresse.

## **POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

7. La réunion sera ouverte à 9 h 30 par le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Ahmed Djoglaf, SE l'Ambassadeur Kumisani S. Sumalo, Président du Groupe des 77 à New York, et des représentants des autorités fédérales, provinciales et municipales canadiennes. SE M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo et Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et SE Mme Paulette Oyane, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Gabon prononceront une allocution d'ouverture, de même que Mme Rosalia Arteaga Serrano, Secrétaire générale de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) et M. Jonas Nagahedi Sodi, Secrétaire exécutif de la COMIFAC.

## **POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION**

8. Les séances de travail de la réunion de planification seront limitées aux représentants du Groupe des 77 et de la Chine, assistés par le Secrétariat. Les participants seront invités à élire un président et un rapporteur pour la réunion sur la base des propositions exprimées.

9. Les participants seront invités à adopter l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/BM-SSC/1/1).

10. La réunion se déroulera en anglais.

11. Les participants seront invités à examiner l'organisation des travaux proposée pour la réunion qui figure à l'annexe II ci-dessous. Ils pourraient souhaiter mener les délibérations initiales en séance plénière, mais décider de se répartir en plus petits groupes pour examiner certains points et formuler des recommandations spécifiques, autant que de besoin.

**POINT 3. COMMUNICATIONS SUR LES PRINCIPAUX DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants seront invités à présenter de brefs exposés sur leurs expériences de la coopération Sud-Sud sur des questions relatives à la diversité biologique, notamment les obstacles rencontrés et les perspectives de poursuite d'une telle coopération. Les informations échangées seront utilisées lors de l'examen des points 5 et 6 ci-dessous.

**POINT 4. ÉLÉMENTS D'UN PLAN D'ACTION POUR LA COOPÉRATION SUD-SUD EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TROIS OBJECTIFS DE LA CONVENTION ET DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

13. Les participants seront invités à identifier des éléments d'un plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud, en vue de la mise en oeuvre des trois objectifs de la Convention. La note de référence préparée par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/BM-SSC/1/2) résume des enseignements tirés de la coopération Sud-Sud en cours, dans le cadre de divers plans d'action. Elle cite également certains mécanismes dérivés des enseignements tirés qui sont susceptibles de favoriser la coopération Sud-Sud et contient un tableau décrivant ces mécanismes et les reliant aux thèmes et aux activités spécifiques décrits dans les travaux de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

14. Les participants pourront examiner le tableau des activités offrant des perspectives de coopération Sud-Sud qui figure dans la note du Secrétaire exécutif et élaborer les éléments d'un plan d'action pluriannuel pour la mise en oeuvre des trois objectifs de la Convention.

**POINT 5 EXAMEN DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION UNE FOIS ADOPTÉ PAR LES PARTIES, Y COMPRIS UNE DISCUSSION INFORMELLE SUR L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ENTRE LA COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE (COMIFAC), L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE COOPÉRATION AMAZONIENNE ET L'ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ASEAN)**

15. La réunion de planification fournira une occasion d'échanger des vues sur les modalités de mise en oeuvre du Plan d'action pour la coopération Sud-Sud. Sur l'initiative de SE M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo et Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, une réunion informelle sur l'échange d'expérience avec la COMIFAC, l'Organisation du Traité de coopération amazonienne et l'Association des nations d'Asie du Sud-Est sera convoquée en vue d'examiner la collaboration entre eux comme moyen de mise en oeuvre du Plan d'action une fois qu'il aura été adopté par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion, qui aura lieu en mai 2008 à Bonn, en Allemagne. Les trois partenaires se réuniront dans une petite salle de conférence du secrétariat à un moment qui leur conviendra. M. Oliver Hillel, du Secrétariat, facilitera l'échange de vues lors de cette réunion informelle.

**POINT 6. PRÉPARATION DE LA RÉUNION D'EXPERTS À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LA COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

16. Les participants seront invités à examiner et formuler des recommandations sur un processus d'élaboration d'un plan d'action qui doit inclure, entre autres :

a) L'organisation d'une réunion d'experts en 2007, y compris l'élaboration d'un ordre du jour et de critères de sélection des experts ainsi que la date et le lieu éventuel de la réunion;

- b) Création d'un comité directeur chargé de guider la préparation et de convoquer la réunion;
- c) Examen des moyens d'assurer la bonne mise en oeuvre du plan d'action, y compris les moyens de mise en oeuvre et le financement.

**POINT 7. AUTRES QUESTIONS**

17. Sous ce point de l'ordre du jour, les participants pourraient souhaiter se saisir de toute autre question liée à l'objet de la réunion.

**POINT 8. ADOPTION DU RAPPORT**

18. Les participants seront invités à examiner et adopter leur rapport sur la base du projet de rapport préparé et présenté par le Rapporteur. Le Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo présentera un rapport sur les résultats de la discussion du point 4 de l'ordre du jour.

**POINT 9. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

19. La réunion devrait être déclarée close le mercredi 8 novembre à 13h00. Elle sera suivie d'une visite du Biodôme et du jardin botanique de Montréal.

*Annexe 1***LISTE PROVISOIRE DES DOCUMENTS DE LA RÉUNION DE RÉFLEXION SUR LA COOPÉRATION SUD-SUD EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

<i>Cote</i>	<i>Intitulé</i>
UNEP/CBD/BM-SSC/1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/ BM-SSC/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/CBD/BM-SSC/1/2	Eléments d'un plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique pour le développement

***Documents de référence (accessibles sur le site <http://www.biodiv.org/meetings/ssc-01/default.shtml>)***

Plan d'action de Buenos Aires (1994)

Programme d'action de Caracas (1981)

Déclaration du Caire sur la coopération économique des pays en développement (1986)

Plan d'action de Bali (1998)

Programme d'action de La Havane (2000)

Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud (2003)

Plan d'action de Doha (2005)

Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités (2005)

Rapport du Secrétaire général sur la situation de la coopération Sud-Sud présenté à la soixantième session de l'Assemblée générale (A/60/257) (2005)

*Annexe II***ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE POUR LA RÉUNION DE RÉFLEXION SUR LA COOPÉRATION SUD-SUD**

<b>Lundi 6 novembre 2006 9h30 – 12h30</b>	Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour) Question d'organisation (point 2) Communications sur les principaux défis et perspectives de la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique (point 3)
<b>Lundi 6 novembre 2006 14h30 – 17h30</b>	Point 3 de l'ordre du jour (suite) Eléments d'un plan d'action pour la coopération Sud-Sud en vue de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention et des Objectifs du Millénaire pour le développement (point 4) Petit groupe sur l'échange d'expériences entre la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (point 5)
<b>Mardi 7 novembre 2006 9h30 – 12h30</b>	Point 4 de l'ordre du jour (suite) Petits groupes chargés de la définition des éléments du plan d'action
<b>Mardi 7 novembre 2006 14h30 – 17h30</b>	Préparation de la réunion d'experts à composition non limitée sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique (point 6) Poursuite de l'examen des points 5 et 6 de l'ordre du jour et de la formulation de recommandations
<b>Mercredi 8 novembre 2006 9h30 – 13h00</b>	Autres questions (point 7) Communication de SE M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo, sur les résultats de l'examen du point 5 Adoption du projet de rapport (point 8) Clôture de la réunion (point 9)
<b>Mercredi 8 novembre 2006 14h30 – 17h30</b>	Visite du Biodôme et du jardin botanique de Montréal.

-----